

Intervenant pour la victime, je convaincs le tribunal de la culpabilité du prévenu

Monsieur P. a été extirpé de son véhicule, sauvagement passé à tabac, et laissé, inanimé, quasiment pour mort sur la chaussée.

Peu de témoins ; la scène se passait dans la pénombre, l'identification du coupable n'était pas facile.

Néanmoins, on retrouve un téléphone sur place, l'enquête de police permet d'identifier un suspect.

Lors de l'audience celui-ci nie tout : personne ne peut l'identifier, son téléphone avait été égaré plusieurs jour auparavant, et il ne s'expliquait par la présence de celui-ci sur les lieux.

J'interviens pour signaler un élément de l'enquête qui avait échappé à tous : à la Présidente du tribunal, au Procureur, et même aux enquêteurs.

Dans le dossier se trouvait un mail de la police scientifique indiquant que l'ADN de l'écouvillon du scellé 2 correspondait à celui du prévenu.

Alors que l'enquêteur pensait qu'il s'agissait du téléphone, je démontre que cet « écouvillon » et le scellé numéro 2 correspondent à des prélèvements de traces ADN effectuées sur la portière avant gauche du véhicule de mon client.

Et ça change tout : le prévenu peine à expliquer les traces de son ADN, cherche à inventer de nouveaux mensonges...

Le tribunal n'est pas dupe : le prévenu est condamné à 20 mois d'emprisonnement, et 6000 € de dommages et intérêts au profit de Monsieur P.